

INFORMATIONS STATISTIQUES RÉCENTES

Communiqué de presse

N° 17-2014

Réunion du Conseil supérieur de la statistique le 26 février 2014

Compte tenu de la croissance des besoins statistiques, le Conseil supérieur de la statistique se prononce pour une organisation efficiente des ressources, une meilleure exploitation des données existantes et une priorisation du programme statistique. Les priorités à ses yeux sont les travaux liés à la nouvelle gouvernance budgétaire, aux déséquilibres macro-économiques et au « PIBien-être ».

Le Conseil supérieur de la statistique, créé par la loi de 2011, s'est réuni pour la seconde fois le 26 février 2014. Présidé par M. Henri Sneessens, professeur à l'Université du Luxembourg, le Conseil a examiné le rapport d'activité de 2013 et le programme de travail pour 2014.

La direction du STATEC a exposé les points saillants de l'activité en 2013. Elle a insisté sur les nombreuses enquêtes sociales et économiques réalisées par le STATEC et accessoirement par d'autres organismes, afin de satisfaire à la réglementation européenne et aux besoins statistiques nationaux. Parallèlement le système statistique national s'est efforcé d'améliorer son efficacité et de réduire la charge statistique, tout en maintenant un haut niveau de qualité. Tous les objectifs du programme statistique très ambitieux n'ont pu être atteints. Les statistiques d'entreprises souffrent de la qualité des données du solde des comptes du plan comptable normalisé, d'un laxisme du remplissage de la fiche électronique d'hébergement et de la non-réponse en matière d'investissements directs étrangers. Le manque de ressources ternit l'image des comptes nationaux incapables de satisfaire dans les délais impartis à toutes les exigences renforcées depuis la grande crise de la décade passée.

Pour l'année 2014, le système statistique luxembourgeois et tout particulièrement le STATEC, est obligé de remplir les tâches découlant de la réglementation communautaire et d'anticiper les demandes émanant du nouveau programme gouvernemental, avec un budget réduit. Le Conseil supérieur de la statistique salue l'utilisation de synergies au niveau européen afin de pallier à l'insuffisance des ressources en place face à la demande accrue de statistiques. L'abandon de certains projets européens (obligatoires) étant exclu, les ressources que le STATEC peut affecter actuellement à de nouveaux projets sont très limitées.

Compte tenu de l'insuffisance des ressources en place, de la demande accrue de statistiques dans différents domaines, et dans un souci de maintenir un haut niveau de qualité, le Conseil supérieur de la statistique a émis l'avis suivant :

1. Il convient d'assurer une organisation efficiente des ressources et d'éviter que deux organismes produisent quasiment les mêmes statistiques. Leur établissement doit être confié à un organisme doté des ressources nécessaires pour les établir avec qualité et disponibilité rapide.
2. Il faut assurer une meilleure exploitation des données existantes par l'accès aux données administratives. Ceci permettrait de diminuer le recours aux enquêtes coûteuses et de réduire la charge administrative.
3. Il faut établir une liste de priorités des projets à portée statistique annoncés dans le programme gouvernemental et au niveau communautaire. Cette liste, à soumettre au Gouvernement aux fins de décision, devra indiquer les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre. Le Conseil propose la liste de priorités suivante :
 - (i) les aspects liés à la nouvelle gouvernance budgétaire, notamment les outils de prévision qui revêtent une importance particulière suite au changement du cadre institutionnel avec le vote du traité budgétaire, la mise en place de nouvelles institutions et le programme de stabilité ;
 - (ii) l'amélioration de la qualité des statistiques du tableau de bord sur les déséquilibres macro-économiques ;
 - (iii) le projet « PIBien-être » élaboré par le CES et le CSDD. Les statistiques existantes devront être complétées au moyen de ressources appropriées.

Il appartiendra au Gouvernement de se prononcer sur d'autres nouveaux projets comme un compte satellite tourisme ou le développement de statistiques sur la culture.

Par ailleurs, le Conseil approuve également les axes de la recherche appliquée, réalisée en partenariat avec l'Observatoire de la compétitivité et l'ANEC, qui sont la croissance et la productivité, l'innovation et la performance, la rentabilité et dynamiques entrepreneuriales ainsi que l'économie sociale et le bien-être.

Finalement, il approuve les moyens de communication modernes et les différentes publications, telles que le cahier Travail et cohésion sociale, livre de référence sur la situation du marché du travail, les revenus et la qualité de vie au Luxembourg, la Note de conjoncture ainsi que les publications mensuelles « Regards » et « Conjoncture flash ».

28/04/2014

Communiqué par la Conseil supérieur de la statistique

Bureau de presse

Guy Zacharias | Tél 247-84281 | Fax 26 20 19 02 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Elisabeth Widung | Tél 247-88492 | elisabeth.widung@statec.etat.lu

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.